



GPA

Global Privacy Assembly

Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique

Rapport – Juillet 2022

Présenté au nom du Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique (GTCCN) par les coprésidents – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) et l'Office of the Australian Information Commissioner (OAIC)

Table des matières

Résumé	4
Introduction	6
Activités du groupe de travail	9
1. Explorer, cartographier et comprendre les intersections.....	9
2. Poursuivre la sensibilisation des autorités et des intervenants dans toutes les sphères réglementaires	11
3. Repérer des stratégies et des outils de collaboration lorsqu'ils existent, et les préconiser et les recommander lorsqu'ils n'existent pas.....	13
4. Faciliter la collaboration entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence	13
Plan prospectif 2022-2023	15
Conclusion.....	18
Annexe 1	19
Annexe 2	20
Annexe 3	21

Résumé

En 2021, le Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique (GTCCN) est devenu un groupe de travail permanent de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP). Dans un contexte où l'économie numérique continue à brouiller et à remettre en question les frontières réglementaires traditionnelles, l'AMVP a reconnu l'importance de l'exploration des intersections entre les régimes réglementaires qui encadrent la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence (également appelée « antitrust »). L'AMVP reconnaît également que la promotion de la coopération à l'égard de la réglementation est essentielle. Les travaux du GTCCN sont au cœur du pilier n° 2 du plan stratégique de l'AMVP : la Coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi¹. Les interactions sociales et économiques se déroulant de plus en plus dans l'environnement numérique, des préoccupations apparaissent en ce qui concerne l'utilisation des renseignements personnels par les plateformes numériques mondiales et l'accès à ces renseignements. L'AMVP reconnaît que les autorités responsables de la protection des données et de la vie privée ne peuvent pas être les seules à réglementer, surtout là où d'autres cadres réglementaires entrent en jeu. Les travaux du GTCCN visant à déterminer, à explorer et à développer les liens entre les sphères réglementaires afin de faire progresser la coopération interréglementaire n'ont jamais été aussi importants dans le dessein d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les particuliers.

Au cours de la dernière année, le GTCCN a continué d'observer un intérêt croissant pour la coopération interréglementaire dans le cadre de discussions de groupes d'experts, d'ateliers, de conférences et d'autres forums internationaux. Les autorités de réglementation du monde entier sont aux prises avec des problèmes de protection des données qui touchent aussi la concurrence, la protection des consommateurs et une série d'autres sphères réglementaires qui restent à explorer. En dénouant ces problèmes, en déterminant des possibilités de coordination et en élaborant des outils pratiques de coopération, le GTCCN préparera et équipera les membres de l'AMVP pour aborder leurs homologues du domaine de la réglementation avec compréhension et détermination.

La pertinence croissante des travaux du GTCCN se reflète dans l'augmentation du nombre de membres qui se joignent au groupe de travail. En effet, au cours de la dernière année, notre réseau de membres et d'observateurs s'est étendu à 20 organismes. Le GTCCN est sollicité pour des allocutions (dans des conférences, des réunions de réseau, les événements d'associations professionnelles et les présentations à des gouvernements) à l'échelle nationale et internationale qui visent à étudier la valeur de la coopération interréglementaire, offrant ainsi l'occasion de sensibiliser aux problèmes que posent les intersections dans divers forums. La valeur de ce travail de sensibilisation à maximiser l'efficacité des mesures réglementaires en ce qui concerne l'économie numérique est reflétée dans le plan de travail 2021-2022 du GTCCN.

Pour l'avenir, le GTCCN est désireux de s'appuyer sur les travaux qu'il a accomplis en 2022 pour remplir le mandat qui lui a été confié dans le cadre du Plan stratégique 2021-2023 de l'AMVP, et pour « favoriser la mise en place d'un environnement de réglementation mondial doté de normes élevées en matière de protection des données et de la vie privée »².

Nous sommes heureux de présenter ce rapport à l'occasion de la 44^e séance à huis clos de l'AMVP, et nous espérons que les membres trouveront nos contributions utiles à leurs travaux dans l'économie numérique en évolution.

¹ Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 15-16.

² Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 15-16.

Bureau du commissaire à
l'information de l'Australie

Coprésident

Commissariat à la protection de la vie
privée du Canada

Coprésident

Introduction

Le Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique (GTCCN) explore les intersections entre les régimes réglementaires qui encadrent la protection de la vie privée et les autres sphères réglementaires dans l'économie numérique. Les travaux du GTCCN soutiennent les priorités stratégiques de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP) liées à la coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi, qui vise à favoriser « la mise en place d'un environnement de réglementation mondial doté de normes élevées en matière de protection des données et de la vie privée et à permettre le renforcement de capacités »³.

Le Groupe de travail a été créé par résolution en 2017 à l'occasion de la 39^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée (désormais l'AMVP). Le mandat initial du GTCCN était d'explorer l'intersection entre les questions, les lois et les concepts de protection de la vie privée et de protection des consommateurs.

En 2019, l'AMVP a adopté une résolution qui a élargi le mandat du GTCCN afin d'étudier les questions liées aux intersections entre les sphères réglementaires de la vie privée et de la concurrence⁴.

En octobre 2021, le GTCCN est devenu un groupe de travail permanent de l'AMVP en raison de la pertinence de plus en plus grande des travaux du GTCCN et du rôle important que la coopération interréglementaire jouera dans les années à venir⁵. Selon le Plan stratégique 2021-2023 de l'AMVP, le mandat du GTCCN est le suivant :

- Repérer, explorer et établir des liens entre les zones de coopération dans l'application de la loi et la coopération interréglementaire. Cela devrait comprendre l'interpellation des réseaux d'autres organismes de réglementation, dans des domaines comme ceux de la protection du consommateur, de la concurrence ou de l'antitrust.
- Se concentrer davantage sur la coopération pratique de divers organismes de réglementation sectoriels, initialement en établissant un recueil d'ententes sur les pratiques exemplaires pour la coopération interréglementaire⁶.

Remarque : Les éléments du mandat ci-dessus sont liés aux priorités stratégiques 1, 2 et 3 de l'AMVP⁷.

³ Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 15-16.

⁴ [Résolution visant à soutenir et à faciliter la coopération réglementaire entre les autorités chargées de la protection des données et les autorités responsables de la protection des consommateurs et de la concurrence en vue d'atteindre des normes claires et uniformément élevées de protection des données dans l'économie numérique](#), adoptée lors de la 41^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée.

⁵ Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 16.

⁶ Op. cit., p. 17.

⁷ Priorité stratégique 1 : Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.

Priorité stratégique 2 : Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.

Priorité stratégique 3 : Renforcement des capacités de l'AMVP et de ses membres

À l’instar de tous les groupes de travail, le mandat du GTCCN comprend également les éléments suivants :

- Approfondir les relations avec les intervenants existants en cherchant activement de nouvelles activités qui permettent d’améliorer les résultats, la voix et l’influence de l’AMVP.
- Examiner les technologies émergentes qui touchent à son domaine de travail ainsi que les préoccupations potentielles relatives à la protection des données et de la vie privée, et les inclure dans leur plan prospectif annuel, s’il y a lieu.
- Examiner si la question de la protection de la vie privée des enfants et de l’exercice de leurs droits numériques recoupe le travail du groupe et de quelle manière puis, le cas échéant, l’inclure dans le plan prospectif annuel.

L’objectif du présent rapport est d’informer l’AMVP des travaux entrepris par le GTCCN au cours de l’année 2022. Il présente les travaux réalisés dans le cadre du plan de travail 2021-2022 du GTCCN. En outre, il expose les priorités futures du Groupe de travail, qui cherche à approfondir sa compréhension des questions liées aux intersections qui concernent l’interaction entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence, et explore d’autres domaines qui pourraient nouvellement chevaucher le régime réglementaire qui encadre la protection de la vie privée.

Les membres et les observateurs actuels du GTCCN sont les suivants :

- Office of the Australian Information Commissioner (coprésident)
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (coprésident)
- Autorité belge de protection des données, Belgique
- Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL), France (nouveau membre)
- Datatilsynet, Danemark
- Datatilsynet, Norvège
- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), Europe
- Commissaire fédéral à la protection des données et au droit à l’information, Allemagne
- Federal Trade Commission (FTC), États-Unis
- Information Commissioner’s Office (ICO), Royaume-Uni
- National Privacy Commission (NPC), Philippines
- Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Colombie
- Commission de protection des Données Personnelles (CDP), Sénégal
- Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP), Gabon
- Service de l’inspecteur de l’État de la Géorgie, Géorgie
- Institut national pour la transparence, l’accès à l’information et la protection des données personnelles (INAI), Mexique
- Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) (observateur)

- Autorité néerlandaise des consommateurs et des marchés (ACM), Pays-Bas (observateur)
- Personal Data Protection Commission (PDPC), Singapour (observateur)
- Office of the Privacy and Civil Liberties, États-Unis (nouvel observateur)

Activités du groupe de travail

Le plan de travail 2021-2022 du GTCCN compte cinq axes de travail qui doivent être menés à bien en 2022 et en 2023. Le GTCCN reportera, au besoin, les travaux de son plan de travail 2021-2022 à son plan de travail 2022-2023 :

1. Explorer, cartographier et mieux comprendre les intersections entre les sphères réglementaires de la protection de la vie privée, de la protection des consommateurs et de la concurrence;
2. Poursuivre la sensibilisation des autorités et des intervenants dans toutes les sphères réglementaires;
3. Repérer des stratégies et des outils de collaboration lorsqu'ils existent, et les préconiser et les recommander lorsqu'ils n'existent pas
4. Faciliter la collaboration entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence
5. Analyser l'environnement des autres domaines d'intersection réglementaire avec la protection de la vie privée.

Le GTCCN a connu une année bien remplie, et son travail suscite un intérêt toujours croissant. Cette section du rapport donne un aperçu des travaux entrepris au cours de la première année du plan de travail du GTCCN.

Tout au long de l'année 2022, le GTCCN a régulièrement rendu compte au sous-comité sur l'orientation stratégique de l'AMVP de l'avancement de ses travaux par des présentations lors des réunions d'analyse approfondie du sous-comité et par des rapports trimestriels écrits. Les coprésidents du GTCCN ont donné une présentation lors de la 12^e réunion du SCOS en mai 2022. Le rapport des coprésidents a été bien accueilli par le sous-comité, qui a manifesté de l'intérêt pour les travaux du GTCCN visant à sensibiliser les autorités de toutes les sphères réglementaires à son travail sur les intersections et sur la coopération réglementaires.

1. Explorer, cartographier et comprendre les intersections

En 2020-2021, le GTCCN a réalisé une analyse approfondie pour pousser plus loin sa compréhension des intersections entre la protection de la vie privée et la concurrence, et sa compréhension des compléments et des tensions entre les deux sphères réglementaires.

Le premier axe de travail du plan de travail 2021-2022 s'appuie sur ces travaux, et se concentre sur l'analyse de l'ensemble des répercussions des fusions et des acquisitions sur la protection de la vie privée des particuliers. En tant que responsable de cet axe de travail, l'ICO du Royaume-Uni a défini une méthodologie pour mener à bien cette étude. Il produira notamment un rapport analysant les répercussions potentielles des fusions et des acquisitions sur la protection de la vie privée des particuliers; ce rapport devrait être terminé au cours de l'exercice 2022-2023.

Cet axe de travail comprend également le suivi des activités internationales qui démontrent les intersections entre les régimes réglementaires et les mesures de collaboration réelles prises par les autorités de réglementation dans les trois secteurs réglementaires. Toutes les activités en question sont incluses dans le tableau cartographique du GTCCN, qui est une ressource permettant aux membres de découvrir des exemples pratiques de problèmes d'intersection réglementaire et d'apprendre comment ces problèmes sont traités par différentes autorités de différentes compétences. Ce tableau cartographique, un projet en cours depuis 2017, situe sur un continuum

l'intérêt et la reconnaissance sans cesse croissants à propos des intersections et de la coopération interréglementaires. L'édition 2022 du tableau cartographique du GTCCN est présentée à l'annexe 1.

Principales activités liées aux intersections suivies par le Groupe de travail en 2022 :

- En mai 2022, la Competition and Markets Authority (CMA) du Royaume-Uni a donné une présentation sur le Google Privacy Sandbox, à savoir sur les problèmes en matière de concurrence associés à l'initiative et sur les engagements contraignants conclus par Google. L'ICO du Royaume-Uni a également indiqué qu'elle examinait les répercussions potentielles de la proposition de Google sur la vie privée.
- En mars 2022, l'Australian Information Commissioner (OAIC), l'Australian Communications and Media Authority, l'Australian Competition and Consumer Commission et le Office of the eSafety Commissioner ont formé le Digital Platform Regulators Forum (DP-REG). Le DP-REG est une initiative des autorités de réglementations indépendantes de l'Australie qui vise à échanger des renseignements et à collaborer sur des questions et dans le cadre d'activités transversales concernant la réglementation des plateformes numériques. Il s'agit notamment d'examiner comment la concurrence, la protection des consommateurs, la protection de la vie privée, la sécurité en ligne et les questions relatives aux données se retrouvent à des intersections.
- Le Digital Regulation Cooperation Forum (DRCF) et l'ICO du Royaume-Uni (qui en est membre) ont publié leur plan de travail pour 2022-2023.

Le DRCF cible trois grandes priorités :

- Promouvoir le renforcement de la cohérence entre les régimes réglementaires qui se chevauchent afin de résoudre les tensions possibles et d'offrir davantage de clarté aux gens et à l'industrie.
- Travailler en collaboration sur des domaines d'intérêt commun et aborder conjointement les problèmes complexes.
- Travailler ensemble pour renforcer les capacités et l'échange de renseignements en vue d'améliorer les pratiques actuelles et futures.

En 2022 et en 2023, le DRCF se concentrera sur les questions qui portent sur la protection de la vie privée des enfants; la protection de la vie privée et la concurrence dans la publicité en ligne; et la transparence des algorithmes.

- La FTC des États-Unis a ouvert une consultation publique sur les manières de moderniser ses directives à l'intention des entreprises en ce qui a trait aux divulgations dans la publicité et dans le marketing numériques. La FTC cherche à mettre à jour ses directives de façon à empêcher les entreprises de s'appuyer sur ses dispositions actuelles pour justifier les « interfaces truquées » et d'autres formes de tromperie numérique.
- La NPC et la Philippine Competition Commission (PCC) ont signé un protocole d'entente visant à favoriser la coopération et la coordination entre les deux organismes de réglementation. Cette entente permet à la NPC et à la PCC de se consulter mutuellement pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui relèvent de l'expertise de l'autre.
- L'autorité allemande de réglementation de la concurrence, la Bundeskartellamt, a ouvert une enquête sur les règles de confidentialité d'Apple, le cadre APP Tracking Transparency (transparence du suivi effectué par des applications), qui établit des conditions préalables au suivi des activités des utilisateurs par des applications tierces. L'autorité de réglementation craint que le cadre puisse entraîner des répercussions négatives sur la concurrence et donner aux services d'Apple un avantage sur les applications tierces.

- Le Parlement du Canada a adopté des modifications à la *Loi sur la concurrence* qui ont élargi le type de comportement visé par les dispositions relatives à l'abus de position dominante. Désormais, ces dispositions s'appliquent également aux comportements qui ont une incidence négative sur des considérations autres que le prix, notamment la qualité, le choix et la vie privée des consommateurs.
- La Commission européenne a facilité un effort de coopération interréglementaire entre le Comité Européen de la Protection des Données et le réseau de coopération en matière de protection des consommateurs afin de produire [les cinq principes clés de la publicité loyale destinée aux enfants](#)⁸.

Ces travaux appuient la priorité stratégique 3 de l'AMVP (Renforcement des capacités) en fournissant une ressource aux membres de l'AMVP et à d'autres autorités de réglementation qui peuvent s'y référer lorsqu'ils recherchent des exemples et des possibilités de coopération interréglementaire. Les membres pourront facilement relever les exemples de coopération et connaître les bonnes pratiques à intégrer dans leurs activités respectives.

2. Poursuivre la sensibilisation des autorités et des intervenants dans toutes les sphères réglementaires

Le GTCCN a fait connaître ses travaux sur les questions liées aux intersections. On l'interpelle régulièrement pour prendre la parole sur le sujet lors de conférences internationales.

Comment aborder les intersections de différentes sphères réglementaires avec la celle de la protection de la vie privée, en particulier celle de la concurrence et de la protection des consommateurs, est désormais un sujet de discussion important dans la plupart des grandes conférences et des forums internationaux. Le GTCCN a observé de plus en plus d'intérêt et de demandes pour l'exploration du sujet lors d'événements publics, dans le cadre de tables rondes et d'ateliers. Ce phénomène a engendré une plus grande connaissance et une plus grande sensibilisation à l'égard des questions d'intersection parmi les intervenants et les réseaux clés.

La participation à divers forums internationaux afin de promouvoir la sensibilisation aux travaux et aux objectifs de l'AMVP contribue à la mise en œuvre de la priorité stratégique 2 de l'Assemblée (Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP). En recherchant activement des possibilités d'interaction avec les intervenants, le GTCCN est en mesure de renforcer l'influence des travaux de l'AMVP en matière de coopération interréglementaire.

Principales allocutions en 2022 :

- En novembre 2021, le GTCCN a organisé un webinaire qui a principalement porté sur le travail d'analyse approfondie du GTCCN. Il s'agissait notamment d'une présentation de la professeure adjointe Erika Douglas, auteure du rapport [Digital Crossroads: The Interaction of Competition Law and Data Privacy \(Carrefour numérique : l'intersection du droit de la concurrence et de la confidentialité des données\)](#)⁹, qui a été commandé par le GTCCN. On y a aussi présenté le rapport sur les entrevues effectuées par le GTCCN auprès des autorités de réglementation de la concurrence et de protection de la vie privée à propos de leurs expériences. La SIC de Colombie a également présenté son point de vue et son expérience en tant qu'autorité de réglementation en matière de protection de la vie privée, de

⁸ Voir : https://commission.europa.eu/live-work-travel-eu/consumer-rights-and-complaints/enforcement-consumer-protection/cooperation-between-consumer-and-data-protection-authorities_fr

⁹ Voir : <https://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2022/02/DCCWG-FINAL-FRENCH-2021-Annual-Report.pdf>

protection des consommateurs et de concurrence.

- Les coprésidents du GTCCN ont rédigé [un article](#) (en anglais seulement) qui a été publié dans l'édition d'avril 2022 du TechREG Chronicle de la Competition Policy International. L'article souligne les travaux du Groupe et porte sur les principales conclusions du projet d'analyse approfondie. Il a été publié dans une revue destinée aux avocats et aux autorités de réglementation de la concurrence; il s'agissait donc d'une belle occasion pour accroître la sensibilisation aux questions liées aux intersections et pour mettre en commun les enseignements tirés de la collaboration interréglementaire. Une copie de l'article est présentée à l'**annexe 2**.
- Les coprésidents du GTCCN ont fait une [présentation](#) dans le cadre de la consultation publique de la Federal Trade Commission et du département de la Justice des États-Unis à propos des mises à jour apportées à leurs lignes directrices en matière de fusions en mars 2022. La présentation s'est appuyée sur les travaux d'analyse approfondie du GTCCN, et comprenait des commentaires sur les relations interréglementaires entre la réglementation de la protection de la vie privée et celle de la concurrence dans le contexte des demandes de renseignements formulés dans le cadre de la consultation. Vous trouverez une copie de la présentation à l'**annexe 3**.
- Le CPVP du Canada a donné une présentation sur la « coopération internationale en pratique » au Venice Privacy Symposium (Symposium de Venise sur la protection de la vie privée) qui s'est tenu en avril 2022. Le CPVP du Canada s'est appuyé sur ses travaux réalisés en collaboration avec le GTCCN, et a abordé l'importance de la coopération interréglementaire.
- Le CPVP du Canada a également fait une présentation sur le thème de la « collaboration internationale » au Global Privacy Summit (sommet mondial sur la protection de la vie privée) 2022 de l'Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée, l'IAPP, à Washington (D.C.) et a souligné le rôle du GTCCN dans la facilitation de la collaboration entre les sphères réglementaires.
- Le CPVP du Canada a discuté du travail du GTCCN lors d'une entrevue accordée à MLex Insight et à la Cybersecurity Law report ¹⁰.
- Au 56e et au 57e forum des autorités de protection de la vie privée de la zone Asie-Pacifique (APPA), le CPVP du Canada a présenté aux intervenants un bilan des travaux du GTCCN et a parlé de l'importance de la compréhension des intersections entre les régimes de réglementation et de l'accessibilité à la collaboration entre les autorités de réglementation.
- En juin 2022, l'OAIC a participé à une table ronde intitulée « The path to coherent enforcement in the digital ecosystems: protecting markets, societies and democracy » (Le chemin vers une application cohérente dans les écosystèmes numériques : protéger les marchés, les sociétés et la démocratie) lors de la conférence du CEPD. L'OAIC a discuté du travail du GTCCN et de la manière dont la coopération et la consultation réglementaires peuvent aider à atteindre les objectifs dans tous les cadres.
- Le CPVP du Canada a aussi présenté les activités du GTCCN lors d'une réunion du G7 qui s'est tenue le 10 juin. L'intersection entre les régimes réglementaires qui encadrent la protection de la vie privée et la concurrence a été l'une des provocations du G7 en 2021, qui a débouché sur un « appel à l'action » pour une collaboration interréglementaire. En conséquence, une séance d'information a été organisée sur les développements des intersections, y compris des exemples de coopération interréglementaire dans la pratique, et les moyens d'améliorer la coopération interréglementaire.

¹⁰ Voir : <https://content.mlex.com/#/content/1371398>

3. Repérer des stratégies et des outils de collaboration lorsqu'ils existent, et les préconiser et les recommander lorsqu'ils n'existent pas.

Compte tenu du chevauchement accru des sphères réglementaires dans l'économie numérique et du nombre croissant de collaborations interréglementaires, le GTCCN estime qu'il est primordial de comprendre les facteurs qui sous-tendent les collaborations réussies, ainsi que les outils, les stratégies et les mécanismes employés par les différentes autorités. Les travaux réalisés dans le cadre du troisième axe de travail soutiendront la priorité stratégique 1 de l'AMVP (Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée) et la priorité stratégique 3 (Renforcement des capacités).

À cette fin, le GTCCN travaille actuellement avec le groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi pour élaborer un sondage qui sera envoyé aux membres de l'AMVP. L'objectif du sondage est d'inviter les membres de l'AMVP à décrire leurs expériences de collaboration réussies, qu'il s'agisse de collaborations entre des autorités de protection de la vie privée et de protection des données, ou entre l'une ou l'autre de ces deux dernières et des autorités d'autres sphères réglementaires. Le sondage servira également à cerner les obstacles qui ont entravé la collaboration. Le GTCCN et le groupe de travail élaboreront des études de cas de collaborations réussies à inclure dans le manuel de coopération pour l'application de la loi et au référentiel sur la coopération en matière d'application de la loi de l'AMVP, et détermineront les outils et les stratégies utilisés pour faciliter ces collaborations. Le GTCCN espère utiliser les renseignements recueillis grâce au sondage pour élaborer de nouvelles stratégies et de nouveaux outils susceptibles d'améliorer l'efficacité des futures collaborations en matière d'application de la loi et de soutenir la promotion du changement dans les compétences où de telles collaborations sont impossibles.

4. Faciliter la collaboration entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence

En s'appuyant sur les enseignements tirés du troisième axe de travail, le GTCCN cherche à mettre en pratique les connaissances acquises en facilitant la collaboration entre plusieurs sphères réglementaires.

Pour le quatrième axe de travail de son plan, le GTCCN s'efforce d'établir une relation avec le Réseau international de la concurrence (RIC). Cet axe de travail soutiendra à la fois la priorité stratégique 2 de l'AMVP (Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP) et la priorité stratégique 3 (Renforcement des capacités).

Le GTCCN vise à mettre en place un atelier conjoint RIC et AMVP pour discuter des préoccupations communes en matière de réglementation. Par ailleurs, le GTCCN note que le RIC mène sa propre exploration de l'intersection entre la protection de la vie privée ou des données et la concurrence ou l'antitrust. Le GTCCN espère qu'en s'appuyant sur les travaux d'analyse approfondie, les réseaux et les autorités des deux sphères réglementaires pourront améliorer leur compréhension mutuelle de leurs priorités respectives en matière d'application de la loi, et ainsi contribuer à renforcer la volonté de s'engager dans une collaboration interréglementaire.

5. Analyser l'environnement des autres domaines d'intersection réglementaire avec la protection de la vie privée. L'expansion continue de l'économie numérique perturbe encore les approches traditionnelles de conduite des affaires. Elle a également brouillé les frontières réglementaires, ce qui a renforcé la nécessité, pour les autorités de réglementation, d'être capables

de reconnaître les activités susceptibles de soulever des questions dans d'autres sphères réglementaires, et de collaborer pour garantir une réglementation qui considère l'ensemble. Dans un contexte où l'économie numérique se développe de plus en plus rapidement, de nouveaux domaines sont apparus dans les intersections.

Le cinquième axe de travail du plan du GTCCN vise à cerner d'autres sphères réglementaires qui ont des intersections importantes avec protection de la vie privée et des données. Le GTCCN s'appuiera ensuite sur les points de vue des membres pour mettre en évidence les possibilités et les risques principaux associés aux intersections qui sont pertinentes pour la société et l'économie numériques. En outre, le GTCCN a commencé à travailler sur ce point en élaborant un sondage qui sera envoyé aux membres de l'AMVP. L'objectif du sondage est de comprendre les expériences des membres en ce qui concerne les nouveaux domaines d'intersection réglementaire.

Le GTCCN communiquera également avec les membres du groupe de référence de l'AMVP afin d'explorer leurs points de vue sur les nouvelles intersections avec les régimes réglementaires de protection de la vie privée et de tirer parti de leur compréhension du paysage numérique pour cerner les pratiques permettant de traiter ces intersections selon une approche réglementaire commune.

Cet axe de travail soutiendra la priorité stratégique 1 de l'AMVP (Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée) en cernant et en explorant les liens entre les domaines d'intersection avec la protection de la vie privée. Cela permettra d'améliorer la compréhension globale des répercussions de la numérisation accélérée sur la protection des données et de la vie privée, ainsi que des nouvelles considérations sociétales comme la sécurité en ligne.

Plan prospectif 2022-2023

En 2022-2023, le GTCCN continuera à mettre en œuvre son plan de travail, en se concentrant particulièrement sur la réalisation des éléments énoncés dans le Plan stratégique 2021-2023 de l'AMVP¹¹.

	Objectif	Activités du plan prospectif
1.	Explorer, cartographier et mieux comprendre les intersections croissantes entre les sphères réglementaires de la protection de la vie privée, de la protection des consommateurs et de la concurrence	<p>Rapport d'analyse du GTCCN sur les répercussions potentielles des fusions et des acquisitions sur la protection de la vie privée des particuliers.</p> <p>Le GTCCN continuera de recenser et d'analyser les cas où il existe un chevauchement entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence ou l'antitrust.</p>
2.	Sensibiliser les autorités de toutes les sphères réglementaires à propos des intersections, de sorte qu'une autorité de la protection de la vie privée reconnaisse un problème de concurrence lorsqu'elle le constate, et vice versa.	<p>Le GTCCN continuera à sensibiliser les principaux intervenants externes aux questions relatives aux intersections. Il s'agit d'une activité permanente importante, qui contribue à la priorité stratégique de l'AMVP visant à maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.</p> <p>Le GTCCN communiquera avec les membres concernés du groupe de référence afin d'obtenir leurs contributions ou leurs points de vue sur l'idée de poursuivre des possibilités dans leurs sphères d'influence. Le GTCCN va également se rapprocher des réseaux à vocation similaire et étudier la possibilité de donner des présentations à leurs membres ou d'organiser des événements communs.</p>

¹¹ Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 15-16.

3.	Repérer des stratégies et des outils de collaboration lorsqu'ils existent, et les préconiser et les recommander lorsqu'ils n'existent pas	<p>Le GTCCN continuera de repérer les stratégies et les outils utilisés pour la collaboration réglementaire en sondant les membres de l'AMVP afin de comprendre leur expérience de collaborations réglementaires réussies. Le GTCCN utilisera les résultats du sondage pour produire des études de cas réussies, repérer les stratégies et les outils réglementaires qui fonctionnent, et plaider pour de nouveaux outils, de nouvelles stratégies et de nouvelles réformes en vue de faciliter davantage de collaborations interréglementaires.</p>
4.	Faciliter la collaboration entre la protection de la vie privée, la protection des consommateurs et la concurrence	<p>Le GTCCN continuera à établir des relations solides avec d'autres réseaux réglementaires, notamment en organisant un événement ou une activité avec des réseaux homologues tels que le RIC ou le Réseau international pour l'application des lois de protection des consommateurs. Cela pourrait prendre la forme d'un événement ou d'un atelier interréseaux conjoint.</p> <p>Le GTCCN résumera également les principales conclusions des communications avec d'autres réseaux de réglementation et du sondage mené dans le cadre de l'axe de travail 3 mentionné précédemment, et les ajoutera au manuel de coopération pour l'application de la loi de l'AMVP ou au référentiel sur la coopération en matière d'application de la loi.</p>

<p>5.</p>	<p>Analyser l'environnement des autres domaines d'intersection réglementaire avec la protection de la vie privée.</p> <p>Comme le souligne le Plan stratégique de l'AMVP, le GTCCN note l'importance de la coopération future avec les autorités de réglementation d'autres secteurs, en particulier lorsqu'il peut y avoir des chevauchements ou des intersections de régimes réglementaires. Une analyse de l'environnement de toutes les sphères réglementaires (p. ex., la sécurité électronique et les télécommunications) qui ont des intersections avec les lois sur la protection de la vie privée et des données permettrait de déterminer et d'évaluer, sur le plan des données ordinales, d'autres sphères réglementaires en fonction des risques, des possibilités et des répercussions potentielles sur la société et sur l'économie numériques.</p>	<p>Le GTCCN déterminera et évaluera d'autres domaines d'intersection réglementaire avec la protection de la vie privée dans la société et l'économie numériques, au-delà de la concurrence ou de l'antitrust, et de la protection des consommateurs. Le GTCCN étudiera comment la collaboration interréglementaire peut aborder les synergies et les tensions entre la protection de la vie privée et les autres régimes. Par exemple, le Groupe de travail est conscient de la reconnaissance croissante de l'interaction entre la sécurité électronique et la protection de la vie privée des enfants, et cherchera à explorer les risques et les possibilités que présente cette intersection. Le GTCCN mènera également un sondage auprès des membres de l'AMVP pour comprendre leurs expériences en ce qui concerne les cas nouveaux d'intersection avec la protection de la vie privée.</p> <p>Le GTCCN communiquera avec les membres du groupe de référence pour discuter de leurs points de vue sur les nouvelles intersections avec la protection de la vie privée.</p> <p>Un rapport résumant les résultats de l'analyse des environnements mentionnée précédemment sera produit.</p>
-----------	---	---

Conclusion

Les données sont au cœur de notre économie numérique en pleine évolution, et elles influencent les activités de conformité et d'application de multiples cadres réglementaires. Le travail du GTCCN consiste à comprendre et à promouvoir les pratiques de collaboration interréglementaire qui permettent d'obtenir des résultats optimaux en matière de réglementation pour les particuliers.

En poursuivant son mandat dans le cadre du Plan stratégique 2021-2023 de l'AMVP, le GTCCN s'efforcera de mieux comprendre comment la coopération réglementaire peut permettre d'atteindre des normes élevées en matière de protection des données. Le GTCCN désire explorer d'autres sphères réglementaires, au-delà de la concurrence ou de l'antitrust et de la protection des consommateurs, qui ont des intersections avec la protection de la vie privée. La détermination des nouveaux domaines d'intersection et la prise en compte de leurs propres synergies sont importantes pour rester en phase avec l'économie numérique dynamique dans laquelle les données personnelles sont traitées. Ce faisant, le GTCCN soutient un « environnement réglementaire mondial doté de normes claires et très strictes encadrant la protection des données »¹².

En 2021-2022, le GTCCN s'est engagé avec succès dans de vastes travaux de sensibilisation pour promouvoir la compréhension des questions liées aux intersections et pour présenter des connaissances sur les possibilités qu'offre la coopération interréglementaire. Nous avons observé que les autorités de réglementation, les organisations internationales et les réseaux mondiaux en sont de plus en plus conscients. Nous avons également vu de nombreux exemples concrets de coopération interréglementaire. Nous sommes heureux d'être une voix prépondérante et de contribuer aux discussions qui se tiennent à l'échelle internationale sur cette question. C'est avec plaisir que nous continuerons à travailler avec les autorités de réglementation, avec l'industrie et avec la société civile.

Jusqu'à présent, nos travaux ont révélé les tensions qui existent entre la protection de la vie privée, la concurrence et la protection des consommateurs, mais ils ont également permis de souligner les défis partagés et les objectifs politiques communs de ces régimes. Pour nous, il est clair qu'il existe la possibilité, en explorant davantage les questions liées aux intersections, de mieux comprendre comment les autorités de réglementation peuvent travailler ensemble, au-delà des limites réglementaires, pour atteindre des objectifs communs, au bénéfice de tous les citoyens de notre société au sens large. Nous nous réjouissons de faire progresser les objectifs stratégiques de l'AMVP en insistant sur la coopération.

Les coprésidents du GTCCN tiennent à remercier tous les membres du Groupe de travail pour leur contribution et pour leur soutien précieux dans la réalisation du mandat du Groupe et dans la production de résultats positifs pour les citoyens et pour les consommateurs dans cette économie de plus en plus numérique. C'est avec enthousiasme que nous poursuivrons ce travail important au cours de la dernière année du Plan stratégique 2021-2023 de l'AMVP.

¹² Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée, [Plan stratégique 2021-2023](#), AMVP, 2021, p. 15-16.

Annexe 1

Tableau cartographique des intersections
réglementaires et des mesures de collaboration
réelles du GTCCN

Annexe 2

*Réglementation de l'économie numérique –
pourquoi les autorités de la protection de la vie
privée et de la concurrence doivent se parler, par
Melanie Drayton et Brent Homan, coprésidents
du GTCCN*

Annexe 3

Présentation du GTCCN dans le cadre de la consultation publique de la Federal Trade Commission et du département de la Justice des États-Unis sur les mises à jour apportées à leurs lignes directrices en matière de fusions